

LES BREVES

n°66

CALENDRIER

Vendredi 3 mai

Firoba Aperó
Tartes flambées
Concert
« Les vieilles bottes »
Sous la Halle
A partir de 18h 30.

Samedi 4 mai

*Tournée
dans la forêt communale
avec l'ONF*
Départ 9h sous la Halle
Sur inscriptions
03 89 07 98 81
03 89 07 71 91

Dimanche 12 mai

Club bouliste
Concours de doublettes

Dimanche 19 mai

Foire aux Foins

Samedi 25 mai

Journée Citoyenne

Vendredi 31 mai

Samedi 1er juin

Théâtre sous la Halle
ASC St Michel de Riespach
Réservations :
b.jaenger@free.fr
06 70 09 76 70

Vendredi 7 juin

Firoba Aperó
Tartes flambées / Concert
« J.A.S. »
Sous la Halle
A partir de 18h 30.

Des fiches d'inscription
pour la J.C. du 25 mai
sont disponibles
à l'accueil de la Mairie



Conseil municipal du 9 avril 2019

- En préambule, Monsieur le Maire évoque l'impact de la baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation de notre contribution au fond de péréquation. Sur un mandat, celles-ci représentent une perte de 500 000€ pour notre commune, soit l'équivalent des travaux à entreprendre sur notre église.

- Dans un autre registre, il regrette beaucoup la teneur de l'article paru dans la presse à l'occasion de la fermeture prochaine du magasin Kohler. Un article qui a laissé perplexe de nombreux lecteurs par sa charge violente et injustifiée à l'égard de la commune.

Notre village, de tradition commerçante, et comme les autres communes rurales, paie un lourd tribut aux nouveaux modes de consommation, et notamment à la vente en ligne.

Il se retrouve en plus à devoir faire face à la désertion de ses propres commerces par les habitants du village, en commençant malheureusement, par ceux qui sont le plus prompts à accuser la commune de tous les maux et notamment de ne pas s'engager pour ses commerces.

Depuis 2001, la municipalité s'est fortement impliquée pour permettre le maintien de ses commerces de proximité au plus près des habitants et notamment de ses aînés. L'achat de la propriété Dandois, au bas de la rue de Bâle, qui facilite aujourd'hui l'accès des clients aux commerces de ce secteur ou encore le cautionnement du prêt du magasin Proxi, ne sont que deux exemples de cet engagement, s'il fallait en citer.

- Le Maire termine ce préambule par une note beaucoup plus positive en se félicitant de la relance de la Quête de la Ligue contre le Cancer à l'initiative et sous la houlette de Madame Jeanne avec une équipe dynamique d'une dizaine de volontaires. Comme quoi notre commune sait aussi se démarquer par la force de l'engagement de ses habitants.

AFFAIRES FINANCIERES

- Les taux des taxes 2019 restent inchangés par rapport à 2018 compte tenu de l'augmentation des bases qui génère une augmentation de 6452 € en recettes.
- Le budget qui s'élève à 753 152,34 € en fonctionnement et à 872 926,30€ en investissement est voté à l'unanimité.

AFFAIRES D'URBANISME

Le conseil approuve la convention concernant les captages des sources alimentant le Zundelweiher avec le nouveau propriétaire, Monsieur Zundel Nicolas.

Des demandes de subvention ont été déposées au CD 68 pour l'investissement relatif à la vidéo surveillance ainsi que pour le terrain de sport communal.

Une convention de mise à disposition du site des déchets verts pour la Communauté des communes du Sundgau a été validée par le Conseil.

AFFAIRES FORESTIERES

Une équipe de bénévoles a consacré 2 journées de travail pour dégager les rémanents de coupe dans la parcelle 16. Près de 25 tonnes ont ainsi été évacués.

Le conseil municipal valide la candidature de Monsieur Laurent Ancel comme garde chasse en remplacement de Monsieur Kirscher Christophe.



AFFAIRES GENERALES

Le conseil a décidé de l'acquisition de la Maison Niefergold située au centre du village (9,20 ares) pour un montant de 50 000€ et validé l'acquisition de la parcelle agricole de Monsieur Niefergold Joseph longeant le terrain de foot, d'une superficie de 50,87 ares au prix de 4069 €.

Le conseil valide également la demande de la commune de Roppentzwiller pour l'installation d'un aménagement destiné à empêcher la circulation des voitures sur la piste cyclable reliant Durmenach à Roppentzwiller.

Le conseil décide de l'acquisition d'un mini tracteur de 17 cv ainsi que d'une citerne de 1000 litres pour faciliter le travail des ouvriers pour l'arrosage des fleurs durant la saison estivale.



Mireille et Gérard Vetter ont le plaisir de vous convier à une sortie dans la forêt communale accompagnés de Brewal Capron notre forestier et de plusieurs spécialistes de l'environnement qui pourront répondre à vos questions.

Nous vous donnons rendez-vous le 4 mai 2018 à 9h00 sous la Regio Halle André Zundel (parking disponible aux abords de la mairie).

De là nous nous dirigerons vers la forêt du Kuhwald pour nous y promener sur un parcours d'environ 5 km, pensez à vous équiper de bonnes chaussures de marche.

Cette promenade sera ponctuée de nombreux arrêts afin de découvrir les différents écosystèmes, biotopes ainsi que la faune et la flore locale.

Nous parlerons aussi de la gestion de notre forêt et de l'espace naturel sensible (ENS).

A notre retour sous la halle, nous pourrions déguster un repas avec plusieurs ingrédients issus de la cueillette locale :

Apéritif
Crackers à l'ail des ours – 1 verre de blanc cassis offert

Plat principal
Grillades (merguez – chipos – saucisses blanches)
Pommes de terre en robe des champs au grill
Fromage blanc aromatisé aux herbes de notre forêt
Salade de mouron.

Dessert
Gâteau au lierre terrestre – cookies à l'aspérule.

Prix du repas :
7€ pour les adultes,
4€ pour les enfants (moins de 12ans)

Afin de nous organiser, l'inscription à la sortie et au repas à l'un des numéros suivants est obligatoire
(date limite : mardi 30 avril) :

03 89 07 98 81 / 03 89 07 71 91

Photo : Philippe Mercier
CD 68



Communauté des communes

Un groupement de commande en vue de la conclusion de contrats d'assurance a été validé.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le nouveau PLUi III et Gersbach qui devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2020. Les avis concernant ce PLUi pourront être émis lors de l'enquête publique qui aura lieu cet été. Ce document ne comprendra plus que 5,7 ha de surface d'extension (plus de 20 ha dans l'ancien POS). Pour adapter le nouveau document aux textes en vigueur.

L'ensemble des zones d'extension retenues figurait déjà dans le POS de 1991, la municipalité ne souhaitant pas créer la nouvelle zone urbanisable dans le haut de la rue de Bâle proposée par le bureau d'étude.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

La réputation de l'Alsace fleurie n'est plus à faire, les touristes ont bien en tête l'image d'une Alsace colorée grâce à un fleurissement soigné et varié.

En Alsace, c'est avec l'aide de ses habitants que chaque quartier, ville et village se rend accueillant, que le cadre de vie est encore plus agréable et le patrimoine bâti se met en valeur.

Le fleurissement peut s'exprimer à la fenêtre comme au balcon, sur la façade comme en pied d'immeuble, au jardin et jusque dans les potagers et les vergers. C'est le choix des végétaux, l'originalité des compositions et leur entretien qui font la qualité du fleurissement et non la quantité de fleurs.

Le jury départemental a délégué du Comité National des Villes et Villages Fleuris pour récompenser les initiatives des particuliers en matière de fleurissement.

L'ensemble des administrés peut concourir, que la commune soit labellisé « Village Fleuri » ou non.

Lionel Scholler et Kevin Wolf, membres du jury d'arrondissement, pourront vous guider dans les démarches à suivre afin de déposer votre candidature pour l'une des 7 catégories comme suit :

CATEGORIES



1ère catégorie **Maison avec jardin**

2ème catégorie **Maison sans jardin ou appartement**

3ème catégorie **Immeubles collectif (espaces privés extérieurs)**

4ème catégorie **Hôtels, restaurants, gîtes, prestataires en accueil touristique**

5ème catégorie **Fermes, corps de ferme et exploitations viticoles en activité**

6ème catégorie **Immeubles industriels et commerciaux**

7ème catégorie **Potagers fleuris**

A tout moment, vous pourrez leur faire part de votre désir de concourir en vous signalant à la mairie. Ils pourront également, si ils jugent que vous êtes en mesure de concourir dans l'une des catégories, venir vous demander si vous êtes intéressés. Dans tous les cas, ils vous guideront dans la marche à suivre afin de constituer le dossier qui est totalement gratuit, vous diront quels sont les points importants, les points à signaler ou à soigner. Si vous avez besoin de conseils en amont, au moment de la préparation de votre fleurissement, ils pourront aussi vous donner des conseils qui seront précieux pour le concours...

Nous savons que, dans notre village, nombreux sont ceux qui portent une attention particulière au fleurissement de leur maison ou potager... Vous êtes des acteurs de l'embellissement et de l'attractivité de notre village...



Avec nos encouragements,

Lionel SCHOLLER et Kevin WOLF

Membres du Jury de l'arrondissement d'Altkirch

Durmenach

Vendredi 3 Mai à partir de 18h30

Firobaapéro Derma

Buvette - Tartes flambées

Régio Halle André Zundel

Les Vieilles Bottes

Webadministrés, parce que la conservation doit se partager...

La Mairie a récemment mandaté la société COM'EST afin de procéder à la numérisation et l'indexation des actes civils de notre commune. Cette démarche patrimoniale a pour but de protéger les actes dans le temps par la réduction de la manipulation papier.

Désormais, vous pourrez consulter en ligne, via un module de recherche intuitif, les actes de Naissances, Mariages et Décès sur le portail web GRATUIT et totalement ACCESSIBLE à la population : **Webadministrés**.

La consultation des actes se fait dans le respect des règles de communicabilité des documents administratifs nominatifs. Néanmoins, l'accès aux actes dits « récents » reste possible en Mairie, sous certaines conditions.



Webadministrés est également conçu pour vous faciliter les démarches administratives. Désormais, vous pourrez accéder à :

- L'enregistrement des arrivées et des départs via un formulaire en ligne ;
- La réservation de la salle communale ;
- La liste des associations.

Et d'autres informations complémentaires telles que les statistiques sur la population, basées sur l'Etat-civil de la commune et sa gestion de la population.